

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

RÉGION DE L'EST

DÉLÉGATION RÉGIONALE DES FORETS ET DE LA FAUNE

SERVICE RÉGIONAL DES FORETS

B.P. 07 Bertoua / Tel : 22 24 15 91



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

EAST REGION

REGIONAL DELEGATION OF FORESTRY AND WILDLIFE

REGIONAL SERVICE OF FORESTRY

P.O. Box : 07 Bertoua / Tel : 22 24 15 91

- 23 - 0355

/NDA/RE/DRFOF/SRF/BS

16 FEB 2023  
Bertoua, le 23-0355

## NOTIFICATION DE DEMARRAGE DES ACTIVITES

LE DELEGUE REGIONAL DES FORETS ET DE LA FAUNE DE L'EST A BERTOUA SOUSSIGNE ;

- Vu le Permis Annuel d'Opération (PAO) N°0491/PAO/MINFOR/SETAT/SG/DF/SDAFF/SAG signé le 07 février 2023 par le Ministre des Forêts et de la Faune ;
- Vu la demande introduite par le Maire de la Commune concernée.

Notifié, pour compter de la date de signature de la présente et pour une période allant jusqu'au **31 décembre 2023**, à la **COMMUNE DE DOUME**, le démarrage des activités d'exploitation de **2951** pieds d'arbres correspondant à un volume de **24 436,406 m<sup>3</sup>** de bois en grumes dans l'Assiette Annuelle de Coupe (AAC) N° 2-4 de de la **Forêt Communale de Doumé**, Concession N°1489, d'une superficie de **1633** hectares, localisée dans l'Arrondissement de **Doumé**, Département du **Haut-Nyong**, Région de l'Est.

L'exploitant est tenu de :

- Respecter les normes d'intervention en milieu forestier ;
- Respecter des clauses du cahier de charge et les prescriptions du plan d'aménagement ;
- Inscrire sur DF10 des bois abattus en vue de leur facturation et du paiement de la taxe d'abatage ;
- Transporter des bois avec les lettres de voiture sécurisées en cours de validité ;
- Respecter les volumes par essence et global autorisés ;
- Regrouper en lots mensuels tous les feuillets des documents sécurisés (LV, DF10) et déposer aux administrations concernées au plus tard dix (10) jours après la fin du mois d'activités ;
- Faire marteler les bois par le Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse territorialement compétent ;
- Inscrire sur les billes en plus de l'identification personnelle de la Commune, numéro et date d'abatage puis **UFA 1489, AAC 2-4, Code barre, Z3.**
- Dresser des rapports trimestriels et un rapport annuel au Délégué Régional sur le déroulement des activités.

Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du **Haut-Nyong** chargé du suivi des activités, procédera dès expiration du présent document à la fermeture du chantier, au retrait du document d'exploitation et fera tenir un rapport de fin d'activité au Délégué Régional des Forêts et de la Faune de l'Est.

En foi de quoi la présente notification est établie et délivrée à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit. /.

### AMPLIATIONS :

- MINFOR/DF/DF/DE (ATCR)
- DRE/SRF/EST (Suivi)
- BRC/contrôle
- Bataf ;
- DDFOF/AN
- INTERESSEE
- CHRONO/ARCHIVES
- DOSSIER.



**LE DELEGUE REGIONAL**  
**Francis Durand**  
Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts